



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2019

n°09-2019

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2018

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **MARDI 26 MARS 2019 à 9 h 15 à SAINT-LO** au pôle hippique (salle de la Madeleine) sur convocation du 13 mars 2019.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

Titulaires

M. André DENOT	Conseiller départemental, Président du SMPH
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE	Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale 1 ^{ère} vice-présidente du SMPH
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo 2 ^{ème} vice-président du SMPH

Suppléantes

Mme Nicole GODARD	Conseillère départementale représentant M. Jean-Claude BRAUD
M. Louis JANNIERE	Conseiller communautaire - Saint-Lô Agglo
Mme Catherine SAUCET	1 ^{ère} adjointe au Maire de Saint-Lô

ETAIENT EXCUSES :

Titulaires

M. Jean-Manuel COUSIN	Conseiller régional (pouvoir à Mme Florence MAZIER)
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental 4 ^{ème} vice-président du SMPH représenté par Mme Nicole GODARD
M. Gilles QUINQUENEL	Président de Saint-Lô Agglo représenté par M. Louis JANNIERE
M. François BRIERE	Maire de Saint-Lô 3 ^{ème} vice-président du SMPH Représenté par Mme Catherine SAUCET

ETAIT ABSENTE :

Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL	Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô
--------------------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du Président et l'examen des éléments y figurant ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 et constatant ses résultats

Après en avoir délibéré,

LE COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO, à l'unanimité des membres présents,

décide d'affecter le résultat de **319 637.66 €** en excédent de fonctionnement reporté (002).

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,


André DENOT

